

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

## Table des matières

I.	Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales .....	2
1.	Contexte économique mondial et européen .....	2
2.	Contexte économique national .....	3
3.	Situation financière 2021 attendue des collectivités locales .....	3
4.	Éléments de cadrage du projet de Loi de Finances 2022 et mesures concernant les collectivités locales.....	4
II.	Situation socio-économique et financière de la Ville.....	7
1.	L'attractivité économique de Saint-Priest.....	7
2.	Une population en croissance soutenue qui est prise en compte dans les orientations budgétaires.....	7
3.	Repérage de l'évolution financière des comptes de la ville fin 2021.....	9
4.	Une gestion maîtrisée de l'endettement afin de conforter le financement des investissements du mandat .....	10
III.	Les prévisions de l'exercice budgétaire 2022.....	12
1.	Orientations et décisions majeures du budget 2022 .....	12
2.	Les produits de la section de fonctionnement.....	14
3.	Les dépenses de la section de fonctionnement .....	20
4.	Des investissements sur un niveau conséquent de 27 M€ .....	26
5.	Les ressources de financement des investissements.....	29
6.	La programmation des investissements futurs .....	30
7.	Synthèse du projet de budget 2022 .....	31

# I. Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales

---

## 1. Contexte économique mondial et européen

La généralisation des campagnes de vaccination et la mise en place des mesures de soutien budgétaire et monétaire dans chacun des pays touchés ont rendu possible le rebond de l'activité économique au 1<sup>er</sup> semestre 2021, la croissance mondiale atteindrait +5,8% annuellement (contre une contraction en 2020 de - 3,6%).

Cependant les différentes zones économiques affichent un rythme de reprise inégal. Les États-Unis, la Chine, le Brésil, l'Inde et la Russie, reviendraient dès 2021 sur leur niveau d'activité de fin 2019. En revanche les pays européens freinés par les mesures sanitaires de confinement, et la baisse des consommations privées, ne retrouveraient ce seuil qu'à partir de 2022.

Le retour de l'activité en 2021 permettrait un accroissement du commerce mondial des biens de + 11,4% contre -6,7% en 2020, alors que le commerce des services et notamment le tourisme resterait en retrait. En parallèle l'augmentation de l'activité s'accompagne d'un regain d'inflation estimé mi 2021 à plus de 5% aux États-Unis et près de 3,5 % en Europe. Ces tensions devant s'atténuer en 2022 sans intervention des banques centrales en terme de politique monétaire restrictive.

Bien que la relance budgétaire soit encore active en 2021 sur la zone euro et aux États-Unis, l'année 2022 devrait faire place à une normalisation des efforts budgétaires de soutien.

Par ailleurs depuis le début de la période de crise sanitaire les pertes de revenu des ménages et des entreprises (pour les économies avancées) ont été partiellement absorbées par de nombreux dispositifs publics (activité partielle, reports de charges, prêts garantis). Ces mesures ont reconstitué une épargne de précaution importante chez les ménages qui freinerait la croissance économique autour de + 4% en 2022

Cependant cette projection positive de l'activité mondiale reste encore soumise à de nombreux aléas tels que la situation sanitaire, la poursuite des tensions actuelles sur les approvisionnements pour les secteurs industriels, et la survenance des risques environnementaux.

## 2. Contexte économique national

	2021	2022
Variation du Produit Intérieur Brut (PIB) en %	+6,3	+4,1
Solde public en % du PIB	-8,4	-5,0
Dettes publiques en % du PIB	116	115
Taux de chômage en % population active	7,8	8,0

Sources : Octobre 2021 OFCE (Observatoire Français des conjonctures économiques)

Après le choc de croissance subi par l'économie française en 2020 (chute historique de -8,0% du Produit Intérieur Brut/PIB) l'économie française devrait rebondir en 2021 avec une croissance qui se situerait au dessus de 6 %. Le niveau de croissance 2022 dépendra en partie de l'épargne accumulée par les ménages pendant la période de crise. La conservation de ce patrimoine financier impliquerait une progression plus basse de PIB de + 4,1 %.

Selon les estimations le niveau du PIB d'avant crise (dernier trimestre 2019) serait retrouvé fin 2021 et dépassé fin 2022, toutefois la croissance économique accuserait toujours un décalage avec la trajectoire qui était attendue pour 2022 avant la crise sanitaire.

Pour mémoire le rattrapage économique de 2021 repose en partie sur le soutien budgétaire massif de l'Etat, qui a creusé les déficits (-8,4% du PIB en 2021) avec en corolaire un saut de la dette publique (115% du PIB en 2022).

Par ailleurs au cours des derniers mois l'inflation est en progression, elle s'établirait autour de 1,5% pour 2021, soutenue en partie par la hausse des matières premières qui contribuerait pour 0,6%. La hausse des prix devrait se stabiliser sur ce niveau en 2022.

Dans le domaine de l'emploi, le taux de chômage baisserait à son niveau d'avant crise (7,8%) en raison des nombreuses créations d'emploi de 2021, sans toutefois pouvoir rester à ce niveau en 2022 ( 8 %) du fait de la croissance plus rapide de la population active par rapport aux emplois.

## 3. Situation financière 2021 attendue des collectivités locales

L'analyse suivante est recentrée principalement sur le périmètre des communes afin de pouvoir donner des repères de comparaison.

Pour ces dernières les recettes de fonctionnement progresseraient de 2,8%.

Notamment les produits de services, du domaine et des ventes retrouveraient un niveau satisfaisant (+ 19,6%, après la chute de - 22,7% en 2020), sans revenir toutefois sur les encaissements connus en 2019.

A ce dernier poste s'ajouterait la hausse des recettes fiscales de 1,4% (augmentation des bases), dont une fiscalité indirecte très dynamique sur les droits de mutation (+ 20% de progression), qui effacerait les prévisions pessimistes de début d'année.

Sur les dépenses le rythme de progression serait de + 1,5% avec des charges de personnel en évolution modérée (+ 1,1%) après la stabilisation enregistrée en 2020 lors de la crise sanitaire. Cependant les charges à caractère général augmenteraient sensiblement (+ 4,5%) avec la reprise d'activité des services et le retour de l'inflation, en parallèle les dépenses d'intervention (+1,4%) progresseraient modérément.

Au global l'épargne brute des communes évoluerait favorablement (+ 10,6%) en 2021.

Enfin les investissements sont prévus en croissance atypique de + 5,1% (contre un repli en 2020 de -16,2% en raison de la crise sanitaire et du cycle électoral), intégrant les décalages de programmation des investissements non réalisés en 2020.

#### 4. Éléments de cadrage du projet de Loi de Finances 2022 et mesures concernant les collectivités locales

##### ➤ Cadrage du Projet de Loi de Finances 2022

Le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 tels que présenté en septembre 2021 est basé sur des indicateurs et prévisions macro-économiques qui exposaient un rebond de l'activité à partir du printemps 2021, renforcé par l'augmentation de la couverture vaccinale. La reprise se poursuivrait à l'automne en retrouvant les niveaux d'activité d'avant crise dès la fin de l'année. En 2022 la croissance resterait soutenue à 4%

Variation en volume	2020	2021	2022
Croissance du Produit intérieur brut (PIB) (%)	- 8,0	+ 6,0	+ 4,0
Prix à la consommation (%)	0,2	1,4	1,5
Solde des administrations publiques (déficit), en % du PIB	<b>-9,1</b>	<b>-8,4</b>	<b>-4,8</b>
Dettes publiques, en % du PIB	115,0	115,6	114,0

Source : Projet de loi Finances 2022

Dans son avis du 22 septembre 2021, le Haut-Conseil des Finances Publiques (HCFP) exprimait une incapacité à rendre un avis éclairé sur le PLF 2022 compte tenu de la non prise en compte par le gouvernement de plusieurs mesures de relance (grand plan d'investissement, revenu d'engagement notamment) dans son budget 2022.

Le Haut Conseil considère que l'hypothèse de croissance du Gouvernement pour 2021 (+ 6,0 %) est prudente et que celle pour 2022 (+ 4,0 %) est plausible.

Par ailleurs pour le solde public (déficit budgétaires globaux des administrations) de 2022 (- 4,8 %) le conseil ne peut se prononcer car les dépenses prévues son incomplètes.

Par ailleurs le HCFP rappelle de nouveau que le déficit structurel (hors évènements exceptionnels et conjoncturels) s'accroît de façon importante (plus de 4 points) par rapport à la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 (LFPF 2018).

La France observe un ratio d'endettement sur le PIB qui dépasse désormais les 115% ce qui pose la question à moyen terme de sa soutenabilité avec un déficit budgétaire constant.

##### ➤ Les mesures principales annoncées et leur traduction pour la Ville :

⇒ La fiscalité locale directe

Modification des indicateurs financiers de la richesse communale :

Les modifications du panier fiscal des collectivités engendrées par la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la valeur locative des locaux industriels ont nécessité une neutralisation provisoire des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation en 2021.

Le PLF 2022 renvoie l'application des indicateurs modifiés par décret en 2022 (sans impact) et de façon lissée de 2023 à 2028. Cette dernière montée en charge dans la durée du dispositif indique des bouleversements à venir.

Deux indicateurs centraux régissent l'allocation des dotations et de la péréquation :

Le potentiel fiscal (PF) mesure la richesse de la commune à partir de ses bases fiscales directes historiques auxquelles sont appliqués les taux moyen nationaux et les ressources économiques de remplacement de la taxe professionnelle.

A partir de 2022 le PF intégrera des nouvelles ressources dynamiques et notamment des produits tels que les droits de mutations à titre onéreux et la taxe locale sur la publicité extérieure.

Par ailleurs l'effort fiscal (la pression fiscale supportée par les ménages au niveau communal et intercommunal) sera recentré au seul niveau communal.

Ces modifications, et surtout celles affectant le PF, sont de nature à faire croître ce dernier de Saint-Priest au dessus des moyennes nationales avec des répercussions progressives sur les dispositifs de dotation et de péréquation :

- diminution plus rapide de la dotation forfaitaire
- augmentation du prélèvement opéré par le fonds de péréquation communal et intercommunal
- progression moindre de la dotation de solidarité urbaine.

⇒ La dotation globale de fonctionnement (dotations forfaitaire + dotation de solidarité urbaine)

Le PLF 2022 mentionne une dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'ensemble des collectivités locales fixée à 26,78 Mds€ contre 26,75 Mds€ en 2021, cependant à périmètre équivalent cette enveloppe est stable. La péréquation au sein de celle-ci est encore favorisée cette année avec notamment un abondement de 95 M€ supplémentaires sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui sera alimenté par un écrêtement de la dotation forfaitaire.

De ce fait la DSU de la commune devrait progresser de nouveau en 2022 et la dotation forfaitaire sera encore diminuée.

⇒ Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics

L'article 41 du PLF autorise le gouvernement à réviser par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics. A partir de 2023 un nouveau régime unifié de responsabilité financière pour tous les agents publics s'appliquerait en cas de fautes graves, mais aussi de négligences et carences dans les contrôles relatifs à l'exécution des dépenses et recettes ou la gestion des biens publics, sous réserve d'un préjudice financier important.

La cour de discipline budgétaire et financière qui était jusqu'à présente compétente pour les gestionnaires publics devrait être unifiée avec la juridiction financière des comptables publics (cour des comptes).

## II. Situation socio-économique et financière de la Ville

---

### 1. L'attractivité économique de Saint-Priest

Le poids important de Saint-Priest au sein de la métropole peut être illustré par son classement au sein des cinq villes majeures de la Métropole en fonction des ressources fiscales (bases) apportées par le secteur économique suivant l'impôt collecté : troisième commune de la métropole sur le plan du foncier bâti communal et seconde commune de la métropole en terme de cotisation foncière des entreprises.

Rang 2020 des ressources collectées	Foncier bâti au bénéfice des communes	Évolution 2020/2019 des bases	Cotisation foncière des entreprises au bénéfice de la métropole par commune	Évolution 2020/ 2019 des bases
1	LYON	+ 1,89 %	LYON	+ 5,21 %
2	VILLEURBANNE	+ 2,82 %	<b>SAINT-PRIEST</b>	<b>+ 2,18 %</b>
3	<b>SAINT-PRIEST</b>	<b>+ 1,62 %</b>	VILLEURBANNE	- 5,56 %
4	VÉNISSIEUX	+ 5,15 %	VÉNISSIEUX	+ 21,44 %
5	CALUIRE ET CUIRE	+ 0,28 %	VAULX-EN-VELIN	+ 2,96 %

Les évolutions indiquent en 2020 une pause dans la progression des bases de Saint-Priest au regard de celle des autres communes, ce ralentissement ne remettant pas en cause la densité du tissu économique implanté sur la commune.

### 2. Une population en croissance soutenue qui est prise en compte dans les orientations budgétaires

La population de Saint-Priest varie de façon croissante sur les périodes récentes avec cependant des facteurs propres d'évolution comme son taux de natalité supérieur à celui de la métropole. (La population municipale entrant en vigueur au 01/01/2021 est celle indiquée pour 2018 au sens statistique de l'Insee).

	2008	2013	2018
Population municipale	41 460	42 950	46 510
Population comptée à part	360	507	274
<b>Population totale</b>	<b>41 820</b>	<b>43 457</b>	<b>46 784</b>
<b>Source : INSEE</b>			
Résidences secondaires			261
Places de caravanes			32
<b>Population DGF au 01/01/2021<sup>1</sup></b>			<b>47 077</b>

	Saint-Priest		Métropole
	2008 à 2013	2013 à 2018	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,7	+1,6	+0,9
due au solde naturel en %	+1,1	+1,2	+0,9
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,3	+0,4	+0,0
Taux de natalité (‰)	16,8	18,0	15,3

Source : INSEE

Sur la période 2013/2018 la variation moyenne annuelle de la population se démarque sur la commune avec un taux très supérieur à la moyenne du territoire métropolitain.

Les conséquences budgétaires implicites du facteur démographique sont à prendre en compte afin de satisfaire la forte demande de services publics (écoles, crèches, etc..) et de loisirs sur le territoire communal.

C'est pourquoi en 2022 la municipalité continuera d'apporter des réponses adaptées et volontaristes tant sur les budgets de fonctionnement que d'investissement.

<sup>1</sup> La population DGF est celle utilisée dans le cadre de l'allocation des dotations, elle est majorée par rapport à la population INSEE

### 3. Repérage de l'évolution financière des comptes de la ville fin 2021

A la date de production du présent rapport, il est encore difficile de donner des estimations précises sur le futur compte administratif (CA) 2021. Des évolutions peuvent être esquissées sur certains indicateurs du budget par rapport au CA 2020.

Par ailleurs le CA 2020 représentait un exercice atypique incluant un recul des dépenses et des recettes en retrait sur les produits des services en raison de la crise sanitaire. Les évolutions comparées s'avèrent donc assez délicates.

ENCOURS DE DETTE <sup>2</sup>	DÉPENSE DE PERSONNEL/Dépenses réelle de fonctionnement	ÉVOLUTION RECETTES COURANTES	ÉVOLUTION DÉPENSES COURANTES
381 €	63,47%	0,10%	3,06%

Le solde dégagé par la section de fonctionnement sera probablement inférieur à celui de l'année 2020 avec la reprise de l'activité complète des services sur une année pleine et des recettes d'exploitation de services encore partielles.

Les charges devraient se situer à un niveau assez supérieur à celui de 2020 en raison du retour de l'activité.

Le rythme de progression des recettes courantes reste encore à consolider, il doit être révisé des dernières estimations d'encaissement des produits des services ainsi que des informations reçues par nos partenaires (notamment la CAF).

INDICATEURS DE PROJECTION CA 2021	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION (%)
ENCOURS DE DETTE EN EUROS PAR HABITANT	376 €	381 €	+ 9,95 %
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE <sup>3</sup>	9 837 K€	8 207 K€	- 16,57%
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES	67 423 K€	67 493 K€	0,10 %
ÉVOLUTION DE DÉPENSES COURANTES	56 865 K€	58 607 K€	+ 3,06%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE <sup>4</sup>	8 535 K€	6 687 K€	- 21,65%

<sup>2</sup> Stock de dette détenu par la ville rapporté par habitant (population 2021)

<sup>3</sup> Surplus des recettes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses hors charges financières

<sup>4</sup> Surplus des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après paiement des charges financières

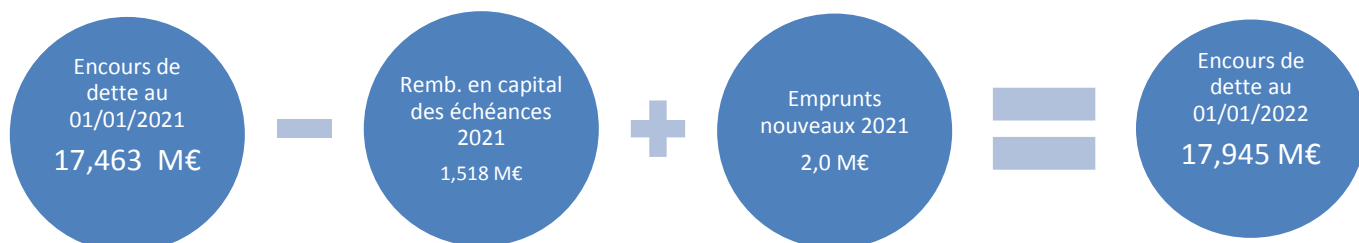
#### 4. Une gestion maîtrisée de l'endettement afin de conforter le financement des investissements du mandat

L'exercice 2021 a enregistré la mobilisation le 31 mai 2021 d'un emprunt de 2 M€ à taux fixe (0,36%) contracté en 2020 dans le cadre du bouclage du compte administratif 2020. Ce besoin modeste, a été rendu possible par le dégagement d'un autofinancement plus important que prévu lors de la crise sanitaire.

Mais sur le moyen terme le volume des opérations d'investissements en augmentation engendre un besoin financier que les autres sources de financement (autofinancement, cessions, FCTVA) ne peuvent couvrir totalement en fonction des ressources de chaque exercice.

Le solde de l'appel à l'emprunt 2021 n'est pas encore défini, il sera fonction essentiellement du niveau global des investissements exécutés et des engagements consécutifs aux marchés de travaux notifiés.

L'encours de dette projeté actuellement au début de l'exercice 2022, intègre donc l'emprunt de 2,0 M€, soit un encours de dette par habitant de 381 €<sup>5</sup> contre plus de 1 000 € pour la moyenne de la strate au niveau national.



Pour l'exercice 2022, il est envisagé un emprunt d'équilibre d'environ 20 M€ qui représente plus de 70% des investissements. Toutefois cette ressource sera utilisée de façon partielle en fonction de l'affectation du résultat de 2021 et du besoin de financement des investissements.

Descriptif de la dette au 01/01/2022 :

<sup>5</sup> Sur la base de la population 2021 soit 47 077 habitants

Capital restant dû <sup>6</sup> (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne <sup>7</sup>
17 945 000 €	1,13%	11 ans et 11 mois	6 ans et 1 mois

L'extinction actuelle de dette (hors emprunts nouveaux 2022 et remboursement anticipé éventuel) est retracée dans le tableau ci-dessous pour 6 contrats d'emprunts jusqu'à la fin de vie de ces derniers.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	17 945 000,12 €	1 584 999,96 €	201 345,31 €	1 786 345,27 €	16 360 000,16 €
2023	16 360 000,16 €	1 584 999,96 €	184 931,83 €	1 769 931,79 €	14 775 000,20 €
2024	14 775 000,20 €	1 584 999,96 €	158 357,91 €	1 743 357,87 €	13 190 000,24 €
2025	13 190 000,24 €	1 584 999,96 €	137 464,86 €	1 722 464,82 €	11 605 000,28 €
2026	11 605 000,28 €	1 584 999,96 €	116 571,02 €	1 701 570,98 €	10 020 000,32 €
2027	10 020 000,32 €	1 584 999,96 €	95 594,68 €	1 680 594,64 €	8 435 000,36 €
2028	8 435 000,36 €	1 434 999,96 €	73 786,57 €	1 508 786,53 €	7 000 000,40 €
2029	7 000 000,40 €	1 384 999,96 €	58 446,51 €	1 443 446,47 €	5 615 000,44 €
2030	5 615 000,44 €	1 385 000,16 €	42 225,07 €	1 427 225,23 €	4 230 000,28 €
2031	4 230 000,28 €	951 666,64 €	28 535,33 €	980 201,97 €	3 278 333,64 €
2032	3 278 333,64 €	951 666,64 €	20 121,33 €	971 787,97 €	2 326 667,00 €
2033	2 326 667,00 €	951 666,64 €	11 695,34 €	963 361,98 €	1 375 000,36 €
2034	1 375 000,36 €	685 000,18 €	3 708,66 €	688 708,84 €	690 000,18 €
2035	690 000,18 €	368 333,32 €	922,00 €	369 255,32 €	321 666,86 €
2036	321 666,86 €	151 666,86 €	91,34 €	151 758,20 €	170 000,00 €
2037	170 000,00 €	85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €
2038	85 000,00 €	85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €
	17 945 000,12 €		* 1 133 797,76 €	* 19 078 797,88 €	

\*Échéances d'intérêt simulées sur variation anticipée du Livret A sur prêts PRU de la CDC de 2022 à 2030

La gestion de dette proposée est conduite par deux principes de base :

- Pouvoir assumer les investissements du mandat de façon raisonnée sans faire porter la totalité de leur financement sur les impôts.
- Ne pas s'endetter au-delà des capacités financières de la Ville en relation avec les contraintes de capacité de désendettement proposée dans la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 ( soit une capacité de désendettement moyenne de 11 années d'épargne brute) alors que le ratio actuel de Saint-Priest est de 3 années (sur la base du budget primitif).

<sup>6</sup> Stock de capital des emprunts restant à devoir aux prêteurs avant l'échéance du 01/01/2022

<sup>7</sup> La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette.

# III. Les prévisions de l'exercice budgétaire 2022

---

## 1. Orientations et décisions majeures du budget 2022

- Les taux d'imposition de la Ville restent stables en 2022

En 2022 après la suppression de la taxe d'habitation en 2021, la ville reconduit les taux qui résultent du regroupement des bases communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Taux communaux	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	17,39%		
Taxe foncière bâti	19,03%	30,06 %	30,06 %
Taxe foncière non bâti	72,33%	72,33 %	72,33 %

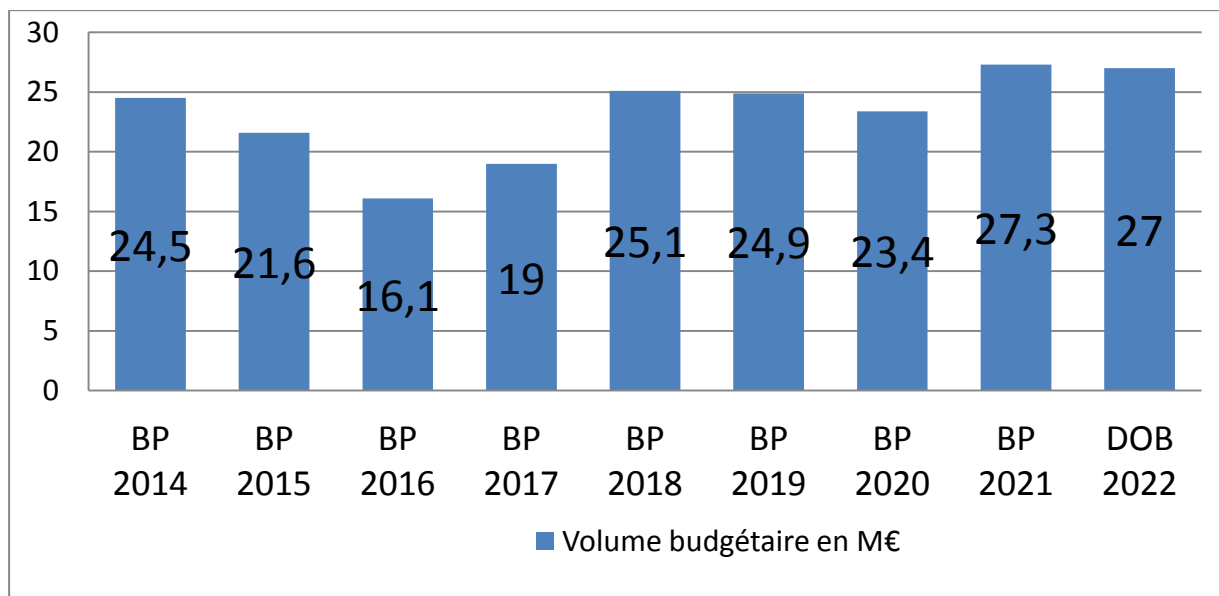
- La poursuite des investissements communaux : **27 M€ programmés en 2022,**

Le budget alloué aux investissements reste sur un niveau élevé de 27 M€ avec un effort d'équipement programmé en 2022 de 581 € par habitant qui se situe au dessus des ratios prévisionnels moyens.

Le poids conséquent des investissements prévus reflète un exercice de transition entre les chantiers du précédent mandat et ceux programmés pour le cours du mandat actuel.

Ainsi des crédits initiaux sont consacrés aux études des nouveaux projets de mandat comme celui de la future salle omnisport, de l'extension de la piscine sur le complexe Pierre Mendès-France et du nouveau groupe scolaire de Revaion, ainsi que ceux pour l'aide en investissement du délégataire du nouveau cinéma.

Par ailleurs cet exercice sera caractérisé par l'inscription progressive des crédits d'achèvement des opérations initiées sous autorisations de programmes votées en 2019 (dont la réhabilitation - extension du TTA pour 17,06 M€ et la réhabilitation - extension du groupe scolaire Jean Jaurès pour 12,9 M€).



- L'intégration au quotidien et à moyen terme des enjeux environnementaux sur différents secteurs

La commune s'attache à optimiser la gestion énergétique de son patrimoine immobilier avec la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier Énergie (SDIE) qui vise à diagnostiquer l'état et les usages bâtimentaires et atteindre les objectifs réglementaires fixés par décret à partir de 2030. Ces perspectives de gestion sur les bâtiments communaux renvoient plus largement au pilotage efficace de la performance énergétique, des coûts et valeur d'usage, de la maintenance et entretien, et de l'aide à la décision sur les choix d'investissements.

Sur le versant de l'exploitation du service public il s'agit également de respecter la réglementation à l'image du secteur de la restauration scolaire qui intègre dès 2022 les normes de la loi Egalim dans les denrées alimentaires et engage une démarche progressive de réduction des usages du plastique au quotidien.

Enfin la ville propose que cette valorisation environnementale puisse être intégrée financièrement dans les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Urbaine afin de préserver notamment les communes possédant des espaces naturels et agricoles comme Saint-Priest.

## 2. Les produits de la section de fonctionnement

### ➤ L'évolution des ressources courantes

Les ressources courantes correspondent pour l'essentiel à des ressources de fonctionnement régulières dont peut disposer la commune chaque année avec les produits des services et de gestion, les recettes fiscales nettes, ainsi que les dotations et participations.

En comparaison du Budget Primitif (BP) 2021 les recettes courantes du budget 2022 sont pour l'instant en progression estimée à + 1,7 %.

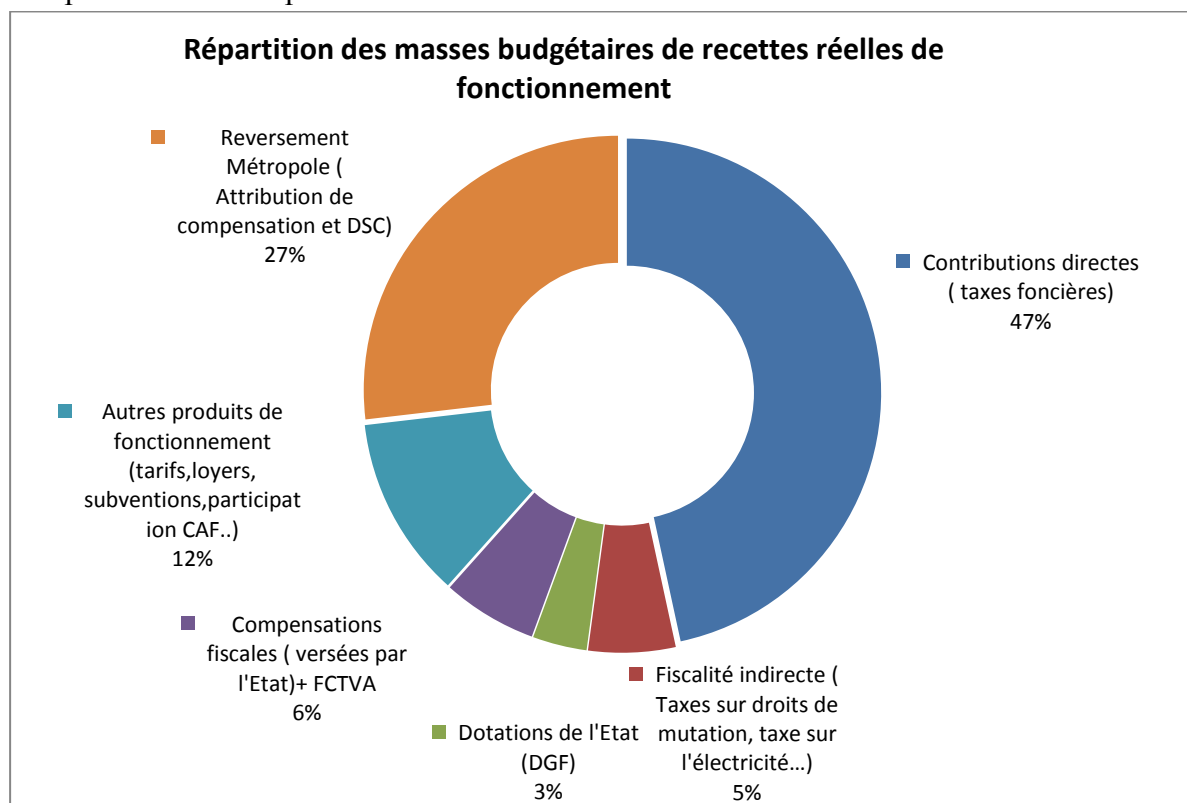
Cette évolution correcte intègre un rattrapage de la prévision fiscale 2021 (minorée à l'époque par l'incertitude du dispositif de compensation de la suppression de la taxe d'habitation) et une fiscalité indirecte toujours dynamique.

L'agrégation des recettes fiscales globales et des dotations de l'État indique donc un bon taux de progression de 2,42%.

En revanche l'évolution des autres recettes freine la progression globale des ressources sous l'effet de la diminution de certaines participations des partenaires sur l'exploitation.

La répartition des ressources estimée en terme budgétaire indique un changement de la structure financement. Les contributions directes ne représentent plus que 47% (contre plus de 50% auparavant) alors que les compensations fiscales atteignent 6% (contre 1% en 2021).

Ce mouvement de transfert marqué par la réforme 2021 des impôts de production transforme progressivement la fiscalité communale (notamment celle sur les locaux industriels) en compensation versée par l'État.



- Projection globale de la fiscalité directe 2022 sur la taxe foncière des propriétés bâties (article 73111)

Le principe d'estimation repose toujours globalement sur la prise en compte de la base fiscale définitive 2021<sup>8</sup> à laquelle sont appliquées des hypothèses de revalorisation,<sup>9</sup> et d'accroissement en fonction des nouvelles constructions, afin d'aboutir à une nouvelle base 2022.

- Revalorisation et accroissement de la base fiscale 2021 des locaux d'habitation : + 3 %

Cette base de locaux d'habitation représentait en 2021 41 % du produit fiscal (13,4 M€) de la taxe foncière bâtie.

La revalorisation est depuis 2017 basée sur la hausse des prix à la consommation constatée l'année précédant la loi de finances. En 2021 le taux de 0,2 % avait été appliqué sur la base 2020, cette révision annuelle en 2022 devrait être plus importante avec l'inflation subie depuis le début d'année 2021 (probablement 2%). En intégrant le dynamisme économique et immobilier de la ville de Saint-Priest une hypothèse totale de + 3% de progression a été appliquée sur les bases définitives des locaux d'habitation 2021.

En fonction des dernières informations des services fiscaux, ce taux sera éventuellement réajusté. Pour information la croissance globale cette base habitation était en 2021 de 2,40% (dont 0,2% de revalorisation forfaitaire).

- Revalorisation et accroissement de la base 2021 des locaux professionnels : 0,7 %

Cette base des locaux des professionnels représentait en 2021 41 % du produit fiscal (15,4 M€) sur la taxe foncière bâtie.

La nouvelle méthode (initiée en 2018) de mise à jour permanente des tarifs servant à l'établissement des valeurs locatives des locaux professionnels<sup>10</sup> a très faiblement revalorisé (voir diminué dans certains cas) les tarifs 2019 et 2020 appliqués par m<sup>2</sup> aux locaux professionnels.

---

<sup>8</sup> Total des valeurs locatives en euro, des appartements, maisons, locaux économiques.

<sup>9</sup> Revalorisation annuelle appliquée nationalement à la valeur locative de chaque bien d'habitation et revalorisation annuelle appliquée au niveau départemental sur les locaux commerciaux et sur les locaux industriels

<sup>10</sup> Elle prévoit que les tarifs seront annuellement mis à jour en appliquant aux derniers tarifs publiés un coefficient d'évolution égal, pour chaque catégorie et pour chaque secteur, à la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédant l'année de la mise à jour.

Cependant en 2021 la base a évolué de 1,6% avec des tarifs revalorisés légèrement supérieur à 1%.

En première approche, il sera prévu un taux restreint de 0,7% globalement, qui fera l'objet, si nécessaire, d'une révision au budget primitif.

- Revalorisation et accroissement de la base 2021 des établissements industriels : 1 %

La réforme en 2021 de l'évaluation et la revalorisation de ces locaux a conduit la division par deux de cette base de 25 M€ (22% du produit fiscal en 2020), une moitié étant toujours imposée, et l'autre moitié compensée par l'État. En 2021 il était constaté, après réforme, une variation globale de 1,88 % des valeurs locatives.

En raison de l'incertitude des conséquences de la réforme sur l'évolution forfaitaire des locaux industriels il sera appliqué une variation de 1% globale des bases (cette évolution étant appliquée également à la compensation).

➤ Variation du produit fiscal 2022 :

Afin d'être exhaustif il est à signaler que le montant du produit fiscal total est obtenu à la suite de deux opérations :

L'une retranchant au produit estimé de la taxe sur le foncier bâti (33,55 M€) un prélèvement de 1,6 M€ qui vise à retrouver l'équilibre des recettes fiscales avant suppression de la taxe d'habitation.

L'autre qui ajoute la taxe sur les propriétés foncières non bâties (216 833 €) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (22 747 €).

La variation obtenue des contributions directes de BP à BP serait de 2,62% avec un montant **de 32,3 M€**.

➤ Les reversements de la Métropole

	BP 2021	DOB 2022	Évolution en %	Évolution en K€
Attribution de compensation	17 721	17 721	+ 0,00	+0,00 €
Dotation de solidarité communautaire	925	925	+ 0,00	+0,00 €

Ce poste traduit en partie le reversement effectué par la Métropole au titre de l'attribution de compensation (AC) qui forme le solde (17,7 M€) définitif et résiduel au titre des transferts de compétences effectués vers le Grand Lyon dans le cadre de l'instauration de la taxe

professionnelle unique depuis la dernière commission locale d'évaluation des charges transférées de la métropole.

Une prochaine commission locale d'évaluation des charges transférées de la métropole doit toujours (non tenue en 2021) valider la compétence de gestion des terrains familiaux d'accueil (gens du voyage sédentarisés). Après validation de ce transfert par la métropole et la commune une diminution de l'ordre de 20 000 € sera déduite de l'AC (non prise en compte actuellement sur le budget 2022).

Par ailleurs en 2021 un groupe de travail avec un représentant par conférence territoriale a été constitué afin de redéfinir les bases de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans le cadre de l'obligation de pacte financier et fiscal de solidarité de territoire pour la métropole. Deux réunions du groupe ont permis de lancer une réflexion autour des déterminants de la répartition de l'enveloppe de DSC pour chaque commune.

Plus particulièrement les enjeux portent sur le poids des critères obligatoires d'évaluation de la richesse des communes (revenu par habitant, potentiel fiscal ou financier) et l'introduction de nouveaux critères complémentaires de répartition (environnemental, social).

Il est à noter que la refonte des critères de richesse fiscale envisagée au niveau national en 2022 est susceptible de bouleverser également les positions financières de chaque commune en terme de DSC reçue.

En l'absence de nouvelles réunions du groupe projetant une perspective d'évolution favorable le montant 2022 de la DSC sera identique à 2021.

➤ Des recettes de la fiscalité indirecte:

BP 2021	DOB 2022	Évolution en %	Évolution en K€
3 367	3 845	+ 14,20	+ 478

L'évolution de la plupart des taxes indirectes (taxe sur l'électricité, TLPE), et notamment celle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), reflète en grande partie le dynamisme de l'activité économique et foncière du territoire San-Priod.

Contrairement aux craintes formulées en 2020 et 2021 sur un retournement de ces taxes, ce dernier n'a pas eu lieu localement, laissant place à des niveaux d'encaissement toujours croissant.

Sur les DMTO, au regard de l'exécution constatée 2021, qui devrait dépasser les crédits inscrits, une évolution de + 350 000 € est portée au budget 2022 (soit 1,95 M€).

Le solde des taxes indirectes (taxe sur l'électricité, TLPE, droit de place) est également en progression de 128 000 €, compte tenu des budgets 2021 qui se situaient sur un niveau initial bas.

➤ Les dotations et transferts de l'État toujours en diminution

BP 2021	DOB 2022	Évolution en %	Évolution en K€
4 039*	4 092	1,29%	+ 52

\* Budget primitif reconstitué à périmètre constant afin de tenir compte de l'intégration après le vote du budget 2021 de la compensation fiscale relative aux locaux industriels.

La mécanique d'érosion annuelle de la dotation forfaitaire perdurera en 2022 au titre de son écrêtement récurrent en fonction de l'abondement effectué notamment sur les enveloppes de péréquation de la DGF.

Malgré l'effet amortisseur de l'accroissement de la population prévu (estimation de plus de 400 habitants en population DGF prévue), la dotation forfaitaire est estimée actuellement en diminution de – 300 000 € par rapport à la notification 2021.

Une disparition définitive de cette dotation est désormais envisagée dès 2024/2025.

La Dotation de Solidarité Urbaine, deuxième composante de la DGF joue un rôle péréquateur pour les communes urbaines. Elle a favorablement progressé en 2021 (+0,09 M€) soit un montant actuel de 1,73 M€ sous l'effet d'un abondement au niveau national (90 M€). Pour 2022 cette progression devrait être reconduite, en conséquence la dotation est estimée à 1,78 M€ soit + 50 000 €.

Enfin les exonérations de la fiscalité locale reversées par l'État sont sujettes à des variations importantes depuis 2015 qui traduisent les interactions de la fiscalité locale et celle de l'État : Ainsi en 2021 la suppression de la taxe d'habitation entraînait mécaniquement la disparition des compensations d'exonération de taxe d'habitation qui représentait l'élément majeur de remboursement des exonérations fiscales (1,14 M€).

En 2022 la composition des compensations fiscales intègre l'assiette des locaux industriels (50%) perdus suite à la réforme des impôts de production (+ 3,89 M€). Cette dernière compensation devant suivre la dynamique des locaux industriels encore imposés.

Au global le poste des dotations de l'État est en légère augmentation, sous réserve de la conservation de la dynamique évoquée ci-dessus.

➤ Les autres produits

BP 2021	DOB 2022	Évolution en %	Évolution en K€
8 319	8 022	- 3,56	- 296

Ils sont composés des recettes liées à l'exploitation des services publics et activités proposées par la municipalité (activités périscolaires, piscines, crèches, activités sportives etc...), des subventions d'exploitation des partenaires, et des autres produits de gestion.

Les produits des services sont en baisse globalement (-1,42% soit -0,05 M€) compte tenu d'une minoration sur les remboursements effectués par le CCAS dans le cadre de la convention de mutualisation alors que les recettes liées au produit des régies municipales d'encaissement progressent.

Les subventions d'exploitation de nos partenaires (-0,34 M€) sont globalement en diminution avec cependant encore des incertitudes à lever lors du budget primitif.

Ainsi la nouvelle convention territoriale globale contractualisée avec la CAF a amené des modifications budgétaires en cours d'exercice 2021 qui sont encore à consolider sur 2022.

Par ailleurs certaines subventions ne sont pas reconduites en raison de leur caractère conjoncturel.

Enfin les autres produits de gestion reçus principalement au titre des loyers sont en progression (+ 0,17 M€).

### 3. Les dépenses de la section de fonctionnement

➤ L'évolution des dépenses courantes

Le volume des crédits budgétaires prévus sur ces dépenses se situe autour de 63,35 M€. Il est composé des principales dépenses réelles de la section de fonctionnement (98%) pour lesquelles la commune a l'obligation de prévoir la charge budgétaire : frais de personnel, charges à caractère général, contribution à l'enseignement privé mais également le soutien en direction du monde associatif.

Le taux d'évolution global de 2,86 % de ces postes est soutenu. Il s'appuie sur des charges de personnel qui progressent de plus de 2,6% et des charges d'exploitation en croissance de plus de 3,9%.

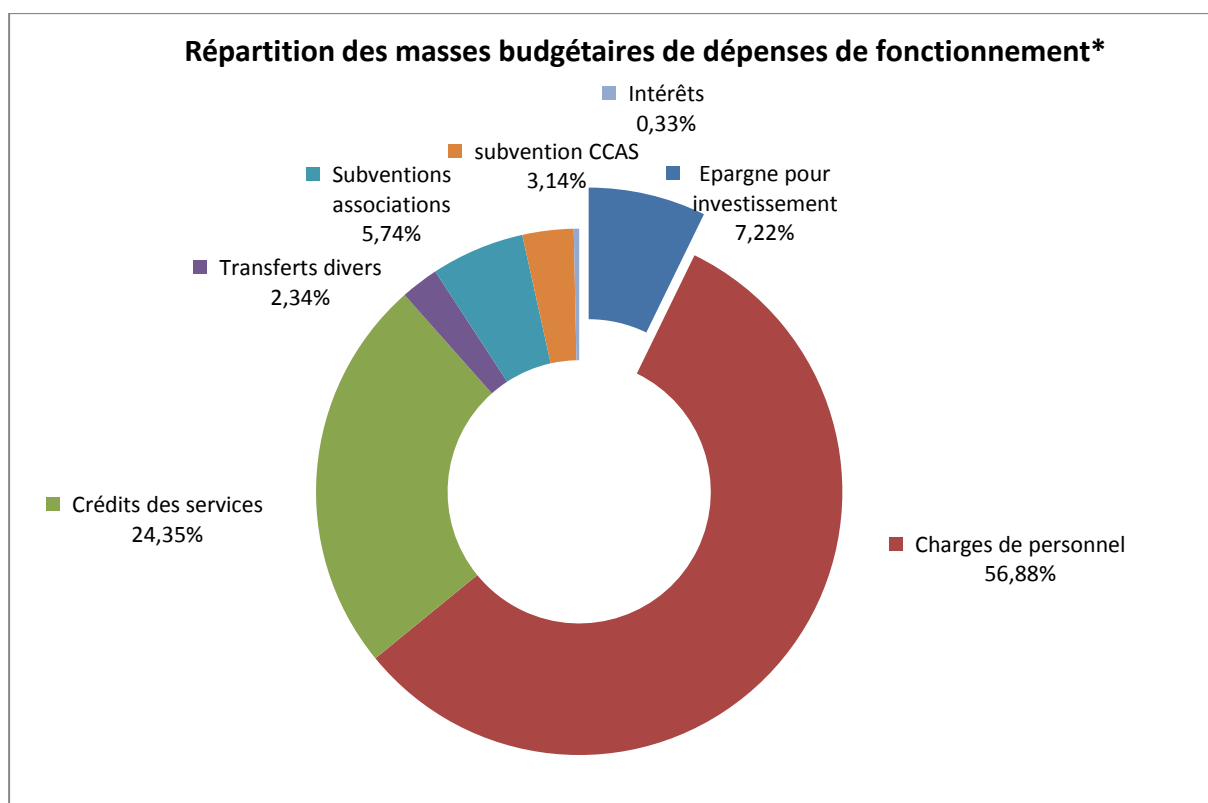
Ces niveaux de progression reflètent pour partie la continuité en matière de renforcement des services rendus auprès des citoyens et des charges d'entretien et de modernisation des équipements qui sont incompressibles en 2022.

Un effet prix est également à l'œuvre depuis 2021 avec l'augmentation du prix des matières premières subie par la ville au travers de nombreux avenants sur les prix des marchés publics dans les domaines des fournitures courantes mais aussi sur les travaux (partie investissement).

Au final sur le périmètre de la totalité des dépenses réelles, le taux d'évolution de BP à BP est de + 2,62 % soit +1,6 M€. Cette diminution par rapport au taux d'évolution des dépenses courantes provient des charges exceptionnelles ne comprenant plus les dépenses d'accompagnement de la crise sanitaire.

Au-delà de cette analyse, la structure globale des dépenses de fonctionnement (y compris épargne pour l'investissement) est assez similaire à 2021.

Les dépenses de personnel représentent 56,8%, et l'exploitation des services municipaux mobilisent pour moins de un quart des crédits. A ces postes viennent s'ajouter les subventions versées et diverses charges pour plus de 11% et les intérêts de la dette pour 0,3%. Le solde des prévisions de dépenses de 7,2 % est consacré au financement des investissements à travers les amortissements comptables et l'autofinancement complémentaire.



\*Masse et répartition budgétaires totales y compris opération d'ordre

⇒ Les crédits des services

BP 2021	DOB 2022	Évolution en %	Évolution en K€
16 335	16 977	+ 3,93	+ 642

La croissance des charges d'exploitation générales prévues en 2022 (+ 642 000 €) reflètent notamment la mise en œuvre de nouvelles prestations qui bénéficieront directement à la population à l'image :

- de l'intégration de 35 places de crèches supplémentaires dans l'offre totale déjà existante
- du respect de la loi Egalim pour 2022 en matière de produits biologiques (50%) utilisés pour la confection des repas de restauration scolaire

Par ailleurs les budgets nécessaires au pilotage, à l'entretien, l'exploitation et la maintenance des infrastructures d'éclairage public sont en augmentation, ils garantissent, dans le cadre du nouveau contrat global le respect des objectifs de performance, sur la durée, en matière d'économie d'énergie, et de réduction des délais d'intervention et de maintenance.

⇒ Les charges de personnel

BP 2021	CA 2021 prévu	BP 2022	Évolution BP 2022 /CA 2021	Évolution BP 2022 /BP 2021	Évolution BP 2022 /BP 2021
38 630 K€	38 071 K€	<b>39 650 K€</b>	+ 4,1%	<b>+ 2,6%</b>	<b>1 020 K€</b>

La comparaison des crédits prévisionnels affectés au chapitre des dépenses de personnel de BP à BP amène une évolution de + 2,6 %, soit une progression d'1 M €.

Concernant l'exécution du budget 2021, l'écart entre le BP voté fin 2020 et le réalisé prévu est de 559 000 €.

Un turn over important, notamment sur les emplois de catégorie A et les effets de la crise sanitaire expliquent en grande partie les dépenses non réalisées, comme c'était le cas déjà sur 2020 et ce, bien que la crise sanitaire ait également eu pour effet de générer des dépenses supplémentaires, notamment dans le secteur de l'Education, qui s'est vu renforcé par du personnel en charge de l'application des mesures d'hygiène spécifiques.

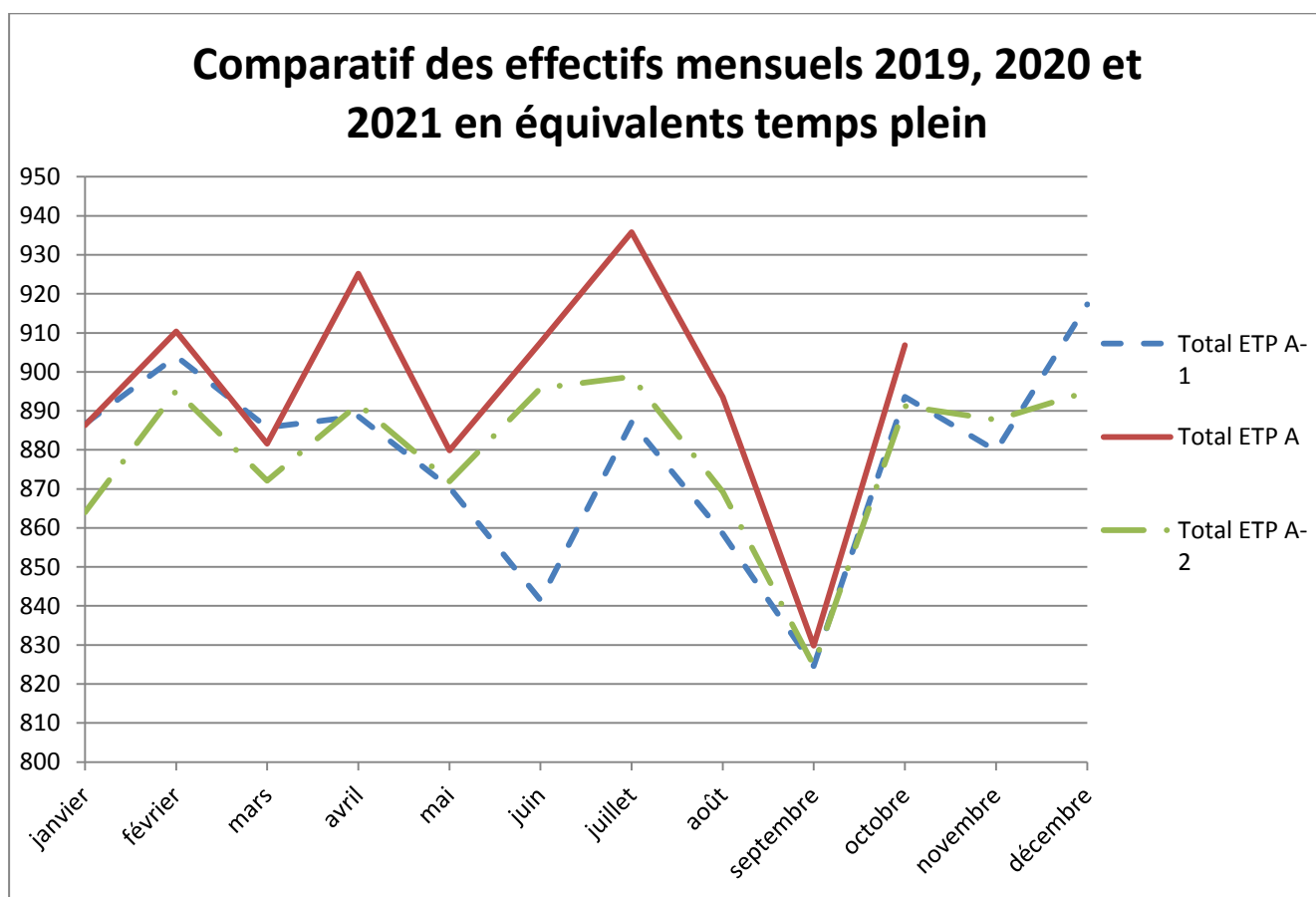
La croissance de la masse salariale estimée à +4,1 % l'année prochaine s'explique par 3 facteurs principaux :

- 1) Une évolution naturelle des salaires bruts. Ce GVT moyen de +0,6 % sur les 24 derniers mois sera amplifié par une revalorisation des grilles de rémunération des agents de catégorie C annoncée au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Celle-ci faisant suite à une première revalorisation appliquée sur les plus bas salaires, au 1<sup>er</sup> avril de cette année, pour un coût de 16 000 €, puis une seconde appliquée au 1<sup>er</sup> octobre pour suivre l'évolution du SMIC et pour un nouveau coût de 21 000 € sur 2021. Autre conséquence réglementaire attendue, la pleine application de l'indemnité de fin de contrat sur les CDD de moins d'un an coûtera plus de 200 000 € en 2022.
- 2) Comme pour l'élaboration du BP 2021, la perspective d'une sortie de crise sanitaire liée au COVID doit être prise en compte dans le calcul du BP 2022. Les heures supplémentaires rémunérées et les demandes de remplacement et de renfort sur les secteurs dont l'activité a été diminuée (sports, culture, vie associative,...) devront être rehaussées en 2022. Les recrutements sur les emplois vacants de la collectivité différés du fait de la crise sont de nouveau engagés avec pour effet de fait réduire l'écart entre le BP et le réalisé attendu sur l'année 2022.

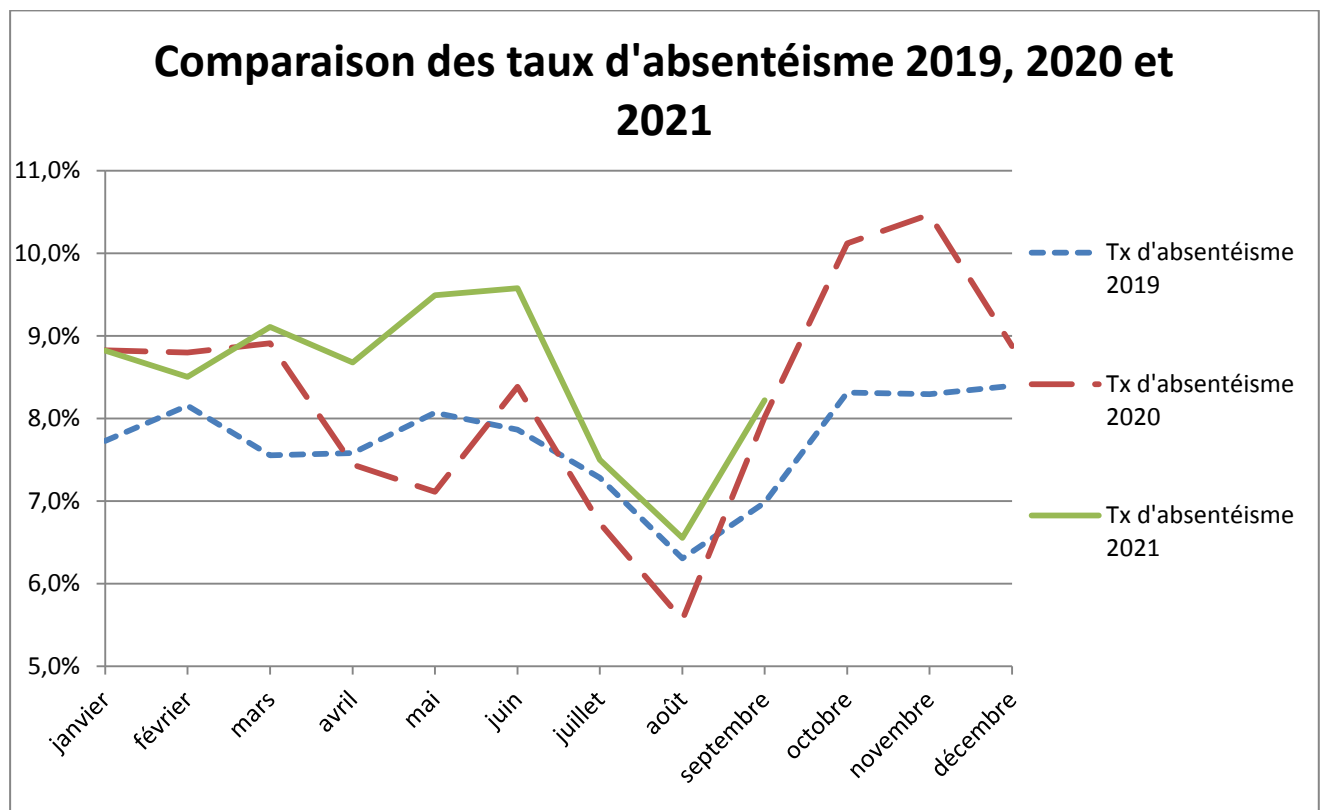
- 3) Enfin, dernier facteur d'accroissement de la masse salariale, des créations de poste validées à ce jour pour permettre de répondre aux besoins en service public sur des périmètres ciblés :

	Coût prévu 2022	Coût en année pleine
<b>Création de 2 postes AST TNC 50% (GS Saythe et Balzac)</b>	32 087 €	32 087 €
<b>Création de poste ADR TNC 50% GS Revaion</b>	16 043 €	16 043 €
<b>Création de poste ADR Cuisine Centrale TNC 50% (EGALIM)</b>	6 172 €	18 516 €
<b>Création d'un poste de remplaçant permanent volant CSU</b>	37 341 €	37 341 €
<b>Création d'un poste de policier</b>	40 322 €	40 322 €

La courbe des effectifs traduit cette situation (surcroît dans les écoles pour répondre à des exigences sanitaires supplémentaires et en réponse à une reprise d'activité avec la fin des effets liés aux confinements). Une tendance à la hausse qui devrait se confirmer sur 2022 avec une reprise de l'activité cumulée au maintien de mesures d'hygiène et d'encadrement dans les écoles :



L'absentéisme continuant en parallèle de progresser depuis la fin du premier trimestre avec une moyenne qui s'établit depuis le début d'année à 8,5%. Cette progression relevant principalement d'une augmentation des arrêts de maladie ordinaire.



⇒ Les subventions et contributions

Le chapitre budgétaire des autres charges de gestion courante qui comprend à la fois les subventions et les contributions obligatoires devrait progresser de plus de 1,4% en 2022 sous l'effet de l'engagement de la ville pour le tissu associatif et notamment le secteur sportif.

L'effort global de la ville en faveur du secteur associatif sur la partie des subventions de fonctionnement récurrente est prévu actuellement sur un niveau de + 122 000 € par rapport à 2021 soit 3,81 M€. Le soutien est majoritairement orienté sur l'accompagnement de la montée en niveau des clubs sportifs et des quartiers. Cependant en fonction des engagements de la municipalité en direction du mouvement associatif ce montant est susceptible de varier.

BP 2021	DOB 2022	Évolution en %	Évolution en K€
3 697	3 819	+3,3%	+ 122

La subvention socle du CCAS reste identique au BP 2021 (1,96 M€). En parallèle la subvention du contrat local de santé est révisée, à offre sociale équivalente, (-28 000 € soit 94 000 €) compte tenu des coûts du service et de ses financements. Cette dernière intègre également en 2022 la subvention de l'atelier santé ville.

## 4. Des investissements sur un niveau conséquent de 27 M€

⇒ L'évolution des investissements

Le montant prévisionnel<sup>11</sup> des investissements pour le budget 2022 est actuellement de 27 M€.

Ce budget est composé de façon majoritaire par des opérations lourdes engagées depuis la fin du premier mandat mais il contient également l'amorce des projets de ce mandat.

Ainsi une partie du programme d'investissement est constitué d'opérations pluriannuelles lourdes qui représentent plus de 50% des crédits prévus (la réhabilitation et l'extension du Théâtre Théo Argence ainsi que l'extension et la rénovation du groupe scolaire J. Jaurès et S. Signoret, complétés par l'opération de renouvellement urbaine de Bellevue).

En parallèle des premiers crédits sont également consacrés aux études, de la future salle omnisport et du nouveau groupe scolaire de Revaion, à l'extension de la piscine sur le complexe Pierre Mendes-France, ainsi que ceux pour l'aide en investissement du délégataire du nouveau cinéma.

⇒ Ventilation des investissements majeurs (montants provisoires)

Sur le secteur scolaire des investissements majeurs représentent plus de 1/3 des crédits du budget 2022 soit 9,4 M€ avec principalement :

- L'extension et la rénovation du groupe scolaire J.Jaurès pour 3 M€ de crédits de paiement issus de l'autorisation de programme actuelle de 12,9 M€ de travaux.
- La rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire S.Signoret pour plus de 4 M€ de crédits destinés au règlement des avances à la SPL OSER en tant que délégataire de la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- Les travaux pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du groupe scolaire P Neruda (0,27 M€) et le gros entretien et l'isolation du groupe scolaire Revaion (0,26 M€).
- Un budget de 0,2 M€ consacré la modernisation des équipements numériques dans les écoles.

L'effort d'investissement culturel (23 %) sera consacré essentiellement à poursuite la réhabilitation et l'extension du Théâtre Théo Argence en cours d'année 2022, avec une enveloppe provisoire de 6 M€ de crédits de paiement inscrits au budget 2022 à valoir sur l'autorisation de programme actuelle de 17 M€ de travaux.

D'autres opérations de moindre envergure concerneront la réhabilitation de la verrière et la reprise de la façade du conservatoire (0,21 M€).

---

<sup>11</sup> Non figé définitivement au stade du DOB

Le domaine de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement supportera les investissements (28 %) soit 7,8 M€ qui modèlent les territoires et les quartiers dont notamment :

- 0,6 M€ inscrits à partir de l'autorisation de programme 2020/2029 pour l'exécution du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Bellevue et de son plan de sauvegarde 2020/2024.  
En parallèle 0,6 M€ financeront l'acquisition par la ville de logements et de commerces nécessaires au déroulement du NPNRU de Bellevue.
- Un nouvel aménagement de parking rue du Puit Vieux (0,22 M€)
- Des aménagements et des équipements prévus sur les cimetières de l'égalité et celui de Manissieux (0,3 M€)
- Une enveloppe pluriannuelle de 1,35 M€ destinée à la première et deuxième tranche de remplacement de la totalité du parc des lanternes en led dans le cadre du nouveau contrat de performance énergétique de l'éclairage public communal complétée cette année par la première tranche ( 0,6 M€) d'amélioration des éclairages des installations sportives.
- Une enveloppe de réserve foncière et d'achat est prévue pour l'acquisition de terrains et bâtiments: 1,05 M€.
- Une subvention d'équipement de 1,8 M€ représentant la participation en investissement apportée par la commune pour le nouveau cinéma dans le cadre de la loi Sueur.

Le budget d'investissement des infrastructures sportives et de la jeunesse de 1,61 M€ comprend 0,36 M€ destinés aux premiers crédits liés au marché public global de performance de l'extension de la piscine du complexe PMF ainsi qu'à l'étude de programmation de la salle omnisport de Revaision.

Le solde de ce secteur recouvre des investissements de gros entretien et rénovation sur les installations sportives actuelles (Piscine, Tennis, stades) pour 0,46 M€, et sur la jeunesse (0,33 M€), complété des crédits d'achèvement de certaines opérations antérieures (dont Club house stade Joly) ;

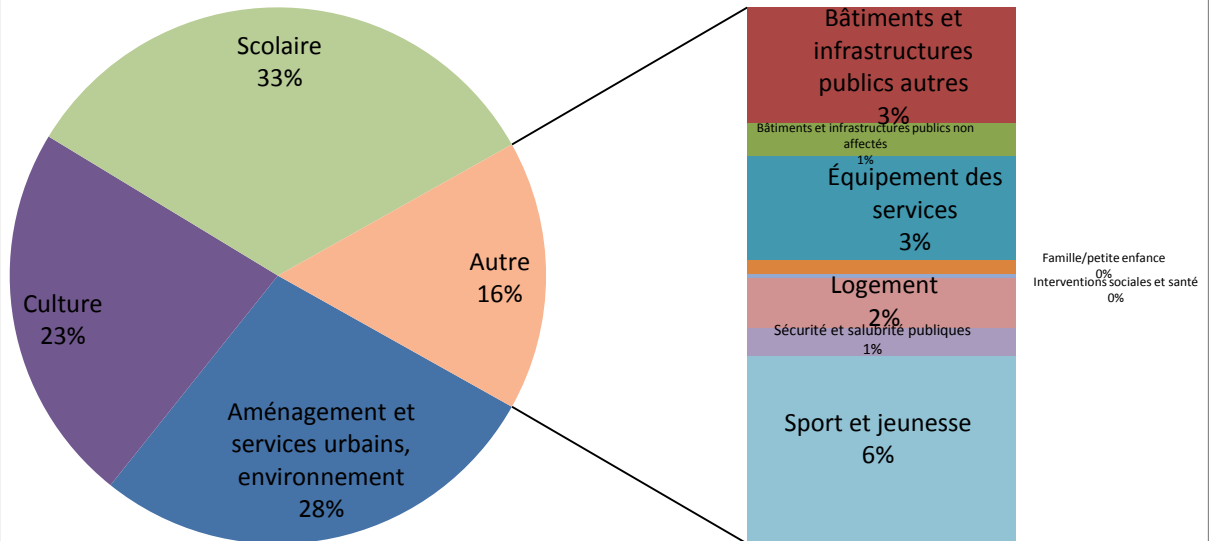
⇒ Autres Entretien du patrimoine communal et équipements, subvention d'équipement

En parallèle des ces investissements conséquents l'entretien du patrimoine communal est maintenu sur les divers bâtiments et installations avec 1 M€ inscrits.

L'équipement technique et administratif des services fixé à 0,9 M€ et l'installation d'équipement de vidéo protection pour 0,24 M€

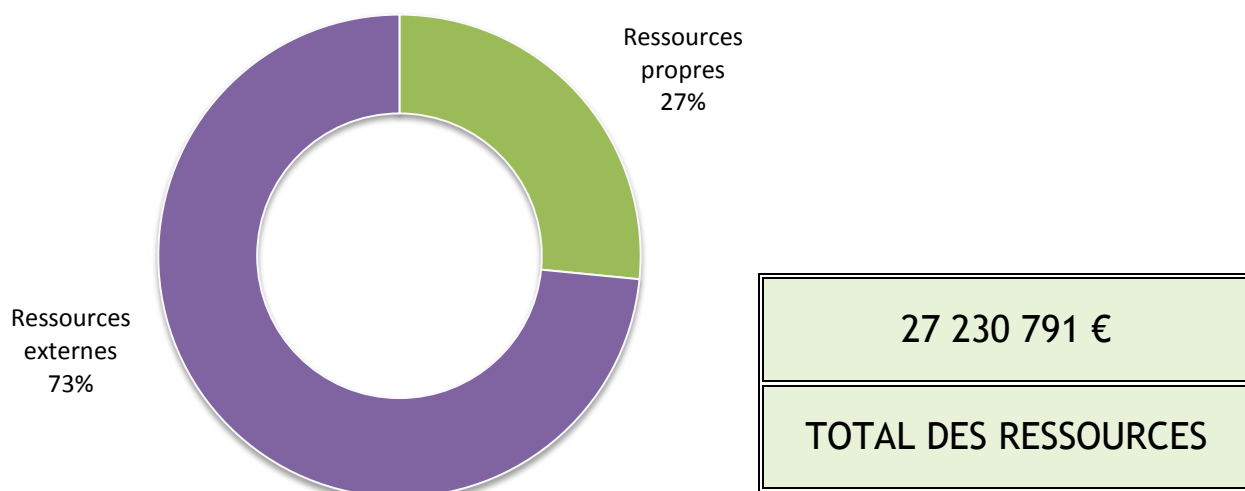
Enfin des dépenses de subvention d'équipement dans le domaine du logement s'élèvent à 0,43 M€.

## Répartition des investissements 2022



## 5. Les ressources de financement des investissements

### Financement des investissements 2022



RESSOURCES PROPRES (27%)	7 230 791
AUTOFINANCEMENT <sup>12</sup>	3 448 791
CESSIONS	182 000
FCTVA +TLE <sup>13</sup>	2 700 000

RESSOURCES EXTERNES (73%)	21 051 381
SUBVENTIONS <sup>14</sup>	900 000
EMPRUNTS	20 000 000

La structure prévisionnelle de financement des investissements pour 2022 reste saine dans la mesure où le faible endettement actuel de la commune (3 années d'épargne brute) autorise le recours à un financement extérieur par emprunt (et subvention) plus important que celui des ressources propres. Par ailleurs cet équilibre est amené à évoluer en fonction des informations sur les ressources disponibles en investissement et en fonctionnement au moment du vote du BP 2022.

Elle est donc composée des ressources externes (73%) avec un emprunt nouveau d'équilibre de 20 M€ complété des subventions de nos partenaires (3%). Le montant calculé de l'emprunt ne devrait pas être mobilisé en totalité en fonction de l'affectation du résultat excédentaire de 2021. En effet ce schéma initial de financement est basé à partir des crédits qui seront exécutés au cours de l'année avec des écarts parfois sensibles.

<sup>12</sup> Ressources dégagées par la section de fonctionnement

<sup>13</sup> Remboursement par l'État de la TVA décaissée sur les investissements 2021 projetés et Taxe Locale d'Équipement

<sup>14</sup> Subventions sur projets d'investissement reçues des partenaires (Région, Métropole, État)

Les ressources propres se composent d'un autofinancement prévisionnel pour près de 27 % du montant des travaux et équipements financés. Le remboursement prévisionnel de la TVA par le biais du FCTVA et la TLE viennent compléter ces moyens à hauteur de 10 %. Ce dernier élément et particulièrement le FCTVA sera revu à la hausse en fonction de l'exécution des investissements 2021.

## 6. La programmation des investissements futurs

Les années 2022 à 2024 seront constituées de l'achèvement des opérations pluriannuelles lourdes engagées à partir de 2019 (réhabilitation-extension du groupe scolaire Jaurès, rénovation énergétique-extension du groupe scolaire S Signoret, réhabilitation du TTA) et du démarrage et l'exécution du NPNRU de Bellevue, de la réhabilitation extension piscine du complexe PMF.

La programmation globale 2022/2026 peut se visualiser de manière synthétique en grands secteurs d'investissement qui forment la décomposition pluriannuelle des anticipations, elle est parfois décalée dans le planning en fonction de la faisabilité technique, juridique et financière des projets.

Toutefois ces éléments amènent une variabilité dans le temps et les volumes budgétaires affichés. C'est le cas notamment en partie sur les programmes pluriannuels qui sont susceptibles de décalage dans le temps.

En K€	2022*	2023	2024	2025	2026	Total 2022/20206
<b>Programmes pluriannuels</b>	17 181	18 771	3 584	2 285	1 066	42 886
<b>Dépenses récurrentes</b>	10 083	8 060	8 060	6 760	6 760	39 723
<b>Dépenses Hors scolaire</b>	3 240	7 135	7 653	4 550	2 650	25 228
<b>Groupes scolaires**</b>	1 049	2 239	890	2 930	1 430	8 537
<b>TOTAL</b>	31 552	36 205	20 187	16 525	11 906	116 374

\*Programme 2022 y compris travaux à inscrire au BS 2022

\*\*Hors GS Simone Signoret compris dans programmes pluriannuels

## 7. Synthèse du projet de budget 2022

INDICATEURS	PROJET BP 2022	BP 2021	ÉVOLUTION (%)
DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT	578 €	581 €	-0,57%
DÉPENSE DE PERSONNEL/DRR <sup>15</sup>	61,53%	61,52%	NS
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES*	68 674	67 525	+ 1,70%
ÉVOLUTION DE DÉPENSES COURANTES*	63 357	61 598	+ 2,86%
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES*	64 434	62 789	+ 2,62%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE*	5 033	5 516	- 8,76%
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE <sup>16</sup>	7,33%	8,17%	- 10,28%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE*	3 449	3 946	-12,60%
ÉVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT* <sup>17</sup>	18 416	18 369	+ 0,25%
ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT**	381 €	371 €	+ 2,76 %

\*En K€

\*\*Au 01 janvier de chaque année

L'investissement prévu 2022 est équivalent à celui de 2021 car il poursuit l'exécution des opérations d'investissement pluriannuelles.

Les ratios financiers prévisionnels sont en diminution, ce qui est souvent observé sur des projections de début d'année qui sont prudentes et comprenant un biais de prévision minimale des ressources.

Le stock de dette est légèrement en augmentation au 01/01/2022, avec un financement encore limité par emprunt des investissements réalisés depuis le début du mandat à la date du présent rapport. L'encours de dette de 17,9 M€ est couvert en 3,5 années par l'épargne brute dégagée actuellement.

<sup>15</sup> Dépenses réelles de fonctionnement

<sup>16</sup> Part d'épargne brute dégagée sur les recettes courantes de fonctionnement

<sup>17</sup> Besoin de financement prévisionnel : [emprunt nouveau prévu - remboursement en capital prévu]